

## Informations sur les parkings pour les étudiant.es

### à horaire décalé pour l'année académique 2023-2024

Nous vous informons qu'en tant qu'étudiant.e à horaire décalé, nous mettons plusieurs de nos parkings à votre disposition. Il vous est donc demandé de placer votre vignette « *étudiant à horaire décalé* » (fournie par votre secrétariat) sur votre pare-brise de façon visible et lisible afin de ne pas être sanctionné par le service de sûreté/gardiennage.

Voici les différentes possibilités :

- le parking **Sciences Eco (supérieur)** est accessible du **lundi au vendredi à partir de 17h**, de plus, le **parking Sciences Eco (supérieur) sera exclusivement réservé aux étudiants à horaire décalé le samedi matin**;
- le parking **Droit (inférieur)** est accessible du **lundi au vendredi à partir de 17h**;
- le parking **BUMP** est accessible du lundi au vendredi à partir de 17h jusqu'à 22h00. (**ATTENTION** : La grille d'entrée est fermée à 19h00 tandis que la grille de sortie est fermée à 22h00. Il n'y a donc plus de sortie possible après 22h00 et jusqu'au lendemain matin) ;
- Le parking **Informatique (supérieur)** est accessible uniquement le samedi matin ;
- Le parking de l'**Arsenal** est accessible du lundi au vendredi à partir de 17h ;
- Le parking du **Bon Pasteur** est accessible du lundi au vendredi à partir de 17h ;
- Le parking de la rue **H. Lemaître** est accessible du lundi au vendredi à partir de 17h jusqu'à 24h00 ainsi que le samedi toute la journée. (Attention, **interdiction** de se stationner sur les emplacements numérotés – plaquettes métalliques - qui se trouvent en périphérie du parking).

Nous insistons sur le fait que toute occupation en dehors de ces heures et lieux n'est pas autorisée. Le service de gardiennage pourra dès lors placer un autocollant. Lors de votre troisième infraction, votre véhicule sera immobilisé 24h.

Ces parkings vous sont accessibles aux heures indiquées mais ne vous sont pas réservés (excepté le parking Sciences Eco supérieur le samedi matin).

Vous devriez cependant pouvoir y trouver place.

Ces dispositions sont valables tout au long de cette année académique excepté ponctuellement si une communication ou un avis est apposé à l'entrée du parking concerné pour raison d'un événement ou autre nécessitant la réquisition du parking.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Monsieur J-F. Charlier – Responsable du sûreté/gardiennage – tél : 081/72 40 51 ou 0492/76 85 17 ou [jean-francois.charlier@unamur.be](mailto:jean-francois.charlier@unamur.be)

JF. CHARLIER  
Responsable du Service Sûreté